

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE NICE - DEPARTEMENT DES EXAMENS ET CONCOURS -
Bureau 138 - 53, avenue Cap de Croix - 06181 NICE CEDEX 2
certifications@ac-nice.fr

**AVIS D'OUVERTURE
CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE FORMATEUR ACADEMIQUE**

CONDITIONS REQUISES ET DATE D'APPRECIATION

Décret n°2015-885 du 20 juillet 2015.

L'examen du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique est ouvert aux professeurs ou personnels d'éducation titulaires et aux contractuels en CDI. Les candidats doivent justifier au 31 décembre de l'année de l'examen d'au moins 5 années de services accomplis en qualité de professeur ou de conseiller principal d'éducation titulaire ou non titulaire dans un établissement du second degré.

ATTENTION cet examen est ouvert uniquement aux personnels relevant de l'académie de Nice

NATURE DES EPREUVES

Arrêté ministériel du 20 juillet 2015 (article 6) ; circulaire n° 2015-110 du 21 juillet 2015.

L'examen (sur deux ans) comporte une épreuve d'admissibilité et deux épreuves d'admission :

Epreuve d'admissibilité

Cette épreuve consiste en un entretien avec un jury et s'appuie sur un dossier fourni par le candidat lequel comprend un rapport d'activité (5 pages maximum hors annexes) et les rapports d'évaluation (administrative et pédagogique). L'entretien consiste en un exposé de 15 minutes suivi d'un échange de 30 minutes avec le jury.

Les modalités et la date limite d'envoi du rapport d'activité vous seront précisées ultérieurement.

Epreuves orales d'admission (la 2^{ème} année)

L'admission comporte deux épreuves :

- une épreuve de pratique professionnelle suivie d'un entretien. Cette épreuve consiste soit en une analyse de séance dans le cadre du tutorat, soit en l'animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative-disciplinaire, interdisciplinaire, inter-cycles, inter-degrés, à l'échelle d'un établissement, d'un district ou d'un bassin d'éducation. Elle se déroule en présence de deux examinateurs qualifiés, adjoints au jury.

- un mémoire professionnel et sa soutenance. Le mémoire professionnel, d'une longueur entre 20 et 30 pages hors annexes, est un travail personnel de réflexion sur un sujet choisi par le candidat portant sur une problématique d'accompagnement ou de formation.

Durée : 45 minutes (dont 30 minutes d'entretien).

Les modalités et la date limite d'envoi du mémoire vous seront précisées ultérieurement.

RECOMMANDATIONS PREALABLES A L'INSCRIPTION

L'inscription à un examen est un acte **personnel**. Il est impératif que les **candidats effectuent eux-mêmes cette opération et s'inscrivent auprès du rectorat de l'académie dans le ressort de laquelle ils ont leur résidence administrative, sous peine d'annulation de leur inscription.**

Avant de procéder à leur inscription, les candidats doivent vérifier qu'ils remplissent les conditions générales d'accès et toutes les conditions requises par la réglementation de l'examen choisi.

Les candidats doivent, de préférence, donner leur adresse électronique académique et un numéro de téléphone pour communication d'informations.

PREPARATION AUX EPREUVES D'ADMISSIBILITE

**!! L'INSCRIPTION A LA CERTIFICATION
NE VAUT PAS INSCRIPTION A LA FORMATION !!**

Vous avez la possibilité, si vous le souhaitez, de vous inscrire à la préparation à l'épreuve d'admissibilité :

<https://id.ac-nice.fr/sofia-fmo-acad/default/extmodule/subscriptionadd/extModuleId/52370/tab/trainee/pill/individualTrainingPlan>

PROCEDURE D'INSCRIPTION POUR L'ADMISSIBILITE

Il n'est pas nécessaire de procéder à une nouvelle inscription pour l'admission

- **Télécharger** la fiche d'inscription à partir du site internet de l'académie de Nice <https://www.ac-nice.fr/certificat-d-aptitude-aux-fonctions-de-formateur-academique-caffa-certificat-d-aptitude-aux-fonc-121728>

- **Envoyer** la fiche d'inscription entre le lundi 15 septembre 2025 et le vendredi 31 octobre 2025 par voie électronique à l'adresse : certifications@ac-nice.fr
Vous recevrez une confirmation d'inscription en retour.

Seules les demandes d'inscription présentées pendant la période d'inscription seront prises en considération

**N'attendez pas le dernier moment pour envoyer votre dossier de candidature.
CES DATES SONT IMPERATIVES, EN APPLICATION DU PRINCIPE D'EGALITE DE TRAITEMENT DES
CANDIDATS,
AUCUNE DEROGATION NE SERA ACCORDEE QUEL QUE SOIT LE MOTIF INVOQUE.**